



L'EUROPE

– où allons-nous ?

Ortwin Schweitzer

Communauté Adoramus et
Groupes de prière "Wächterruf"

Ce texte été écrit en Allemagne, c'est pourquoi la plupart des exemples se rapportent à ce pays. Il est certain que l'on pourrait citer d'autres exemples européens d'intervention en faveur de la référence à Dieu dans la Constitution européenne. L'auteur serait reconnaissant pour toute citation, avec mention de son auteur et de sa provenance, dans la langue originale et si possible avec sa traduction allemande. Merci!

Rédaction

Auteur:	Ortwin Schweitzer, Professeur Responsable de la Communauté "Adoramus" et co-responsable des groupes de prière "Wächterruf" (d'autres précisions sur l'auteur à la fin de cette brochure)
Mise en page:	Almut Schweitzer, Wuppertal
Imprimeur:	Konradin, Leinfelden-Echterdingen
Traductrice:	Michèle Jetter, Aichwald
Commandes:	Mme. D. Best, Wielandstr.16, D – 74348 Lauffen, Allemagne Fax: 0049 7133-961187 Courriel: dhbest@web.de, 4 exemplaires minimum,
Traduction:	disponibles en allemand, anglais, français, italien, et polonais. En plusieurs langues également sur le site internet: www.waechterruf.de , accès par "Gebetsinfos" et puis "Politische Seite"
Prix:	sous forme de dons à l'appréciation du lecteur. Merci beaucoup!
Réf. Bancaires:	Adoramus-Gemeinschaft e.V Volksbank Rems BIC GENODES 1VWN IBAN DE41 6029 0110 0280 0980 06 pour: "L'Europe"
Tirage:	1ère Edition Octobre 2003

© Adoramus-Gemeinschaft e.V.

La reproduction de cette brochure – ou d'extraits de celle-ci, est autorisée, à condition de ne pas trahir le sens du texte. Prière d'envoyer trois exemplaires justificatifs à l'adresse ci-dessus. Pour les traductions dans d'autres langues, prière de prendre contact avec l'auteur en justifiant d'une qualification linguistique.

L'EUROPE *où allons-nous ?*

Prise de position sur la question
de la référence à Dieu dans le Préambule
de la Constitution européenne

Ortwin Schweitzer

Communauté Adoramus et
Groupes de prière "Wächterruf"

Le groupe Adoramus existe depuis 1990 et réunit des protestants du Bade-Wurtemberg (Allemagne du sud) qui se sont engagés à vivre ensemble leur foi, y puisant la force d'agir au sein de l'Église et de la société et contribuant ainsi à leur renouveau. Entre autres, ce groupe soutient le "Mouvement de prière nationale" initié par Ortwin Schweitzer.

"Wächterruf" rassemble des groupes de prière. Dans ce mouvement Ortwin Schweitzer a une fonction de responsabilité, soutenu en cela par le groupe Adoramus. "Wächterruf" réunit plus de 200 groupes dans toute l'Allemagne, au sein desquels des chrétiens de toutes confessions sont prêts à prier pour l'Allemagne et l'Europe 24 heures sur 24 en se relayant à jours fixes. Pour donner corps à cette prière, les responsables publient, à l'intention de ces groupes, une lettre mensuelle sur les courants d'actualité.

Sommaire

- 04 Avant-propos du Prince Albrecht zu Castell-Castell
Mon souait et mon espoir
- 06 Appréciation du travail de la Convention
- 07 Voix en faveur de la référence à Dieu dans le Préambule
Le ministre des affaires étrangères allemand, J. Fischer
Le ministre-président du Bade-Wurtemberg, Erwin Teufel
La “Proposition polonaise”
Josef Homeyer, évêque catholique
Le cercle de réflexion de l’Union Chrétienne Démocrate
L’Alliance évangélique européenne
Le Pape Jean-Paul II
- 10 Texte du Préambule
- 11 Jugement sur le Préambule
 - 1. La religion de la Raison
 - 2. L’humanisme et la tolérance
 - 3. L’influence des différentes religions en Europe
 - 3.1. La foi judéo-chrétienne
 - 3.2. La foi islamique
- 21 Des constitutions européennes à la Constitution de l’Europe
 - 1. Du pouvoir de droit divin à la démocratie
 - 2. Le nom de Dieu dans les constitutions européennes
Grèce – Irlande – Allemagne – Suisse – Pologne
 - 3. Une observation intéressante – Tentative d’interprétation
 - 4. Memento! Souviens-toi!
- 26 La référence à Dieu dans le Préambule
 - Suggestions pour une nouvelle formulation
 - Déclaration personnelle
 - Carte-réponse

Mon souait et mon espoir

Qui voyage en Europe ne peut manquer de remarquer les églises, monuments et clochers souvent imposants, qui ponctuent le paysage, dominant de toute leur hauteur les localités où elles se trouvent. Ce sont, pour la plupart, les monuments les plus intéressants des lieux, indiqués sur les plans des villes ou décrits dans les dépliants des offices de tourisme. Et cela à juste titre: car ils sont les témoins tangibles de notre histoire.

Ils ont été érigés par des chrétiens, seigneurs et prévôts, paroisses et communautés qui n'ont pas lésiné pour permettre aux fidèles de se réunir pour la prière, pour recevoir l'enseignement chrétien et célébrer fêtes et cultes.

La foi chrétienne a marqué de son empreinte notre culture, la vie publique et l'ordre politique. Notre système juridique, nos moeurs et notre morale – les lois biologiques et la mesure du temps au long des saisons – tout cela se fonde et s'est développé à partir de l'ordre que Dieu instauré pour tout être vivant.

Il n'est pas bon d'oublier cela: ce sont des lois établies, toujours valables, même si nous n'en sommes pas toujours concients.

C'est pour cela qu'il importe de ne pas se soustraire aux questions existentielles de la personne humaine: Qui suis-je? D'où viens-je? Où vais-je? Ma vie est-elle un produit du hasard ou bien y-a-t-il un sens derrière tout cela, une finalité?

Ma réponse est: OUI, Dieu veut que je vive, et si je me porte bien, c'est aussi un don de Dieu. – Ma vie a un sens, puisque je suis créé à Son image.

On peut se poser des questions similaires au plan national: qu'est-ce qui fait la particularité de mon pays, quelle a été son évolution au cours de l'histoire? Quelle est sa finalité: a-t-il une destinée particulière entre tous les peuples européens?

Sur ce point ma réponse est claire: Oui, l'existence de notre pays est pour moi un signe manifeste de la volonté de Dieu. Il lui destine un rôle important et comparable à nul autre parmi les peuples. Je me réjouis de le constater et je brûle de savoir de quelle manière les peuples d'une Europe unie vont vivre de concert.

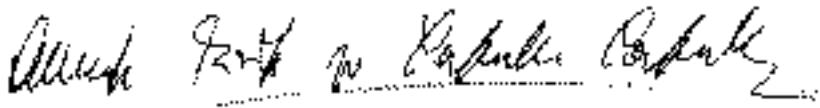
Voilà pourquoi je repose encore la question, appliquée cette fois à l'Europe: qu'est-ce qui fait l'identité de notre continent, quelles sont ses racines culturelles, intellectuelles et spirituelles? Quelle tâche spécifique a-t-il à remplir et quelle sera sa voix dans le chœur des nations?

Qui peut répondre à ces interrogations sinon l'interlocuteur du monde, celui qui dirige son destin. Qui, sinon Dieu, a la réponse à cette grande question?

C'est pourquoi je souhaite vivement que nous, Européens, nous en remettions à Dieu dans les termes de notre nouvelle constitution – par reconnaissance pour tout le bien dont il nous a comblés par le passé, en toute humilité pour les immenses erreurs que nous avons commises, exprimant par la-même une espérance qui demande à Dieu de bénir les destinés de l'Europe.

J'ai le privilège de vivre dans un pays où Dieu est désigné, dès la première ligne de la constitution, comme l'instance devant laquelle il faut rendre compte de tout acte. Je souhaite pour ma part que l'Europe en fasse de même dans sa constitution.

en septembre 2003

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Albrecht Fürst zu Castell-Castell'. The signature is written in a cursive style and is positioned above a horizontal dotted line.

Albrecht Fürst zu Castell-Castell

Appréciation du travail de la Convention

Depuis le printemps 2002, la “Convention”, une assemblée démocratique de 105 dégués venus de toute l’Europe, a travaillé à la rédaction d’un projet de Constitution européenne. C’est Valéry Giscard d’Estaing, président de la République Française de 1974 à 1981 et président de la Convention qui en a été le principal inspirateur.

C’est le 10 Juillet 2003 que la Convention a mis officiellement un point final à son travail, juste à temps pour le soumettre aux présidents et chefs d’Etat réunis à Thessalonique.

Ce projet est maintenant examiné par les gouvernements des Etats membres et à partir d’octobre 2003 fera l’objet de consultations extraordinaires au sommet (Conférences intergouvernementales) en vue de sa la rédaction définitive. La Constitution devra ensuite être ratifiée par les parlements des Etats membres avant d’entrer en vigueur. Ce processus devra être achevé en Mai 2004, date des prochaines élections au Parlement européen et avant l’entrée de ses dix nouveaux membres dans la Communauté.

La nouvelle Constitution a pour mission de définir

- (a) les droits fondamentaux des citoyens
- (b) les relations des différents Etats avec l’administration centrale européenne
- (c) les compétences et les méthodes de travail des différents organes et commissions de l’Union.

Il importe alors que la rédaction du texte soit définitive, tout remaniement présentant le danger que, le nombre des Etats membres étant alors porté à 25, un consensus devienne impossible, ce qui gâcherait une chance unique pour le continent européen.

Malgré tout, on a tenu ménager des plages de consultations, ce qui signifie qu’il est encore possible de modifier le texte le cas échéant.

Cette Constitution fait date dans l’histoire de l’Europe puisque, pour la première fois, 25 Etats, qui, par le passé n’ont cessé de se faire la guerre, vont former une union politique de leur plein gré, sans y être forcés ni contraints. Avec cette Constitution, l’Europe donne à la paix des bases durables.

De plus elle traduit sa volonté de ne pas se résumer à une communauté économique et monétaire, mais d’être une Union de valeurs morales. C’est ce qui ressort d’une part du Préambule et d’autre part de la “Charte des droits fondamentaux” rédigée il y a trois ans et qui, reprise intégralement dans le projet de Constitution, en forme la seconde partie.

Les citoyens européens ont une dette de reconnaissance envers la Convention et son Président pour la qualité du travail qu'ils ont accompli.

Voix en faveur de la référence à Dieu dans le Préambule

Ce n'est pas le propos de cette brochure d'analyser les contenus politiques et structureaux du projet de Constitution mais plutôt d'attirer l'attention sur son aspect spirituel: "la référence à Dieu". Le Préambule doit-il faire mention explicite de Son nom? L'histoire de l'Europe se porte en faveur de cette option.

Ou bien faut-il passer le nom de Dieu sous silence pour respecter le principe de séparation de l'Eglise et de l'Etat, et ne faire mention que des valeurs transmises – soit dit en passant, par cette même tradition chrétienne? L'évolution de l'Europe de ces 250 dernières années, depuis l'apparition des philosophies des Lumières, semble donner raison aux tenants de cette opinion.

Cette question a fait l'objet de débats animés, aussi bien au sein de la Convention qu'au Parlement européen. C'est ainsi que le gouvernement allemand, par la voix de son ministre des affaires étrangères **Joschka Fischer**, a plaidé pour l'introduction de la référence à Dieu dans la Constitution européenne. Et le représentant du Bundesrat (Chambre des Länder), **Erwin Teufel**, a formulé son avis comme suit:

"La grande majorité de nos concitoyens, qui tiennent à leur religion, doit être représentée dans cette Constitution. Je prie ceux qui ne partagent pas ces convictions d'accepter cette réalité. Dans le Préambule il est fait mention, à juste titre, des civilisations hellénique et romaine comme héritages fondamentaux de l'Europe. La vérité historique nous oblige aussi à faire mention de la foi chrétienne ainsi que d'autres religions. Cela ne contraint personne à faire profession de foi ou à adhérer à la religion."

Les membres **Chrétiens Démocrates de la Convention** ont proposé un texte très ouvert, repris de la Constitution polonaise qui aurait pu, espéraient-ils, rallier l'opinion des athées:

"Les valeurs morales de l'Union incluent les valeurs de ceux qui croient en Dieu en tant que source de la vérité, de la justice, de la mansuétude et de la beauté, ainsi que les valeurs de ceux qui ne partagent pas cette foi mais qui respectent ces valeurs, émanant, pour eux, d'autres sources."

L'Église Catholique se bat pour sa part pour l'introduction de Dieu dans le Préambule, selon les propos tenus au cours d'une interview par le président de la Conférence épiscopale de l'Union européenne, Monseigneur **Josef Homeyer**:

“Quels que soient les aspects négatifs de l'histoire du christianisme, qu'il faut nommer clairement et dont il est indispensable de faire la critique, il n'en reste pas moins que la foi en Dieu a été un facteur déterminant de la civilisation européenne de ses origines à nos jours. On ne peut nier des faits aussi patents qu'à force d'obstination idéologique ...

Des millions de Juifs ont crié le nom de Dieu dans les chambres à gaz. Le respect de ces souffrances oblige à nommer Dieu dans la Constitution. S'en souvenir fait partie de la dignité européenne ...

Mentionner le nom de Dieu dans la Constitution impose des limites au pouvoir des hommes politiques. La notion de Dieu dont il est question ici ne se définit pas par antithèse à d'autres idéologies, et encore moins par opposition aux autres traditions de liberté que sont l'humanisme et les courants philosophiques des Lumières. Il importe de replacer ces traditions les unes par rapport aux autres. Ce n'est que de cette façon que la Constitution reflètera le pluralisme idéologique de l'Europe. Il ne suffit pas de mentionner “les valeurs morales communes”. Le concept de “valeurs communes” ne doit pas servir d'alibi à l'occultation des traditions religieuses. ...

Cependant, il faut reconnaître que des progrès notables ont été accomplis au fur et à mesure des travaux de la Convention:

- Le statut juridique des Eglises dans différents pays est maintenant reconnu de manière explicite.*
- De plus, la CE prône officiellement un dialogue ouvert avec elles.*
- Et je reconnais qu'un certain progrès a été accompli, dans la mesure où dans le Préambule à la Constitution il est fait mention des héritages culturels, religieux et humanistes de l'Europe. Cependant cela ne suffit pas. Il est indispensable d'introduire dans la Constitution le concept de “tradition judéo-chrétienne”, ne serait-ce que pour rendre justice à la vérité historique que réclame elle-même la tradition humaniste des philosophies des Lumières. Les citoyens de l'Europe sont en droit d'attendre cette probité intellectuelle de la part de leurs représentants.”*

Le Cercle de Réflexion Evangélique (EAK) de l'Union Chrétienne Démocrate allemande (CDU/CSU) a exprimé sa position dans une note à la presse dans les termes suivants:

“La référence à Dieu ne vise pas à établir un monopole chrétien, encore moins un monopole ecclésial, il s'agit ici préserver et de sauvegarder, de manière élémentaire, la dimension transcen-

dentale de la vie humaine dans son ensemble et par-là même le caractère inaliénable de sa dignité. En même temps nous rappelons que la structuration politique d'une Europe unie ne peut se passer de valeurs religieuses normatives, sans lesquelles son héritage humaniste et intellectuel serait impensable aujourd'hui. – Le "Cercle de réflexion Evangélique" (EAK) soutient les revendications des Eglises chrétiennes d'Europe qui exigent la référence à Dieu dans la Constitution."

On pourrait citer beaucoup d'autres prises de position, provenant d'autres nations européennes, en faveur d'une référence à Dieu dans le Préambule, qu'elles se soient exprimées dans le cadre de la Convention, du Parlement européen ou en d'autres lieux.

C'est ainsi que l'**Alliance Evangélique Européenne (AEE)** a exprimé clairement sa position sur ce point:

"Nous ne réclamons pas un régime de faveur pour les croyants, mais nous aimerions que leur voix soit entendue, au même titre que n'importe quelle autre voix de la société. Dans un but de préservation et de sauvegarde, nous refusons toute idée de société purement séculière, dans laquelle la foi religieuse serait cantonnée au domaine privé. Notre préférence va à l'idée d'une société pluraliste, dans laquelle les différents courants religieux et idéologiques puissent cohabiter et s'exprimer librement. Ce qui constituerait un 'exercice pratique de démocratie'."

A la suite de quoi l'AEE s'exprime en faveur de l'adoption de la Formule polonaise dans le Préambule.

Pour terminer, mentionnons le décalogue pour l'Europe – programme en dix points – promulgué par le **Pape Jean-Paul II** après la fin des travaux de la Convention qui dit entre autres que:

"(1) L'Europe actuelle et historique est imprégnée dans toutes ses dimensions par le christianisme. C'est la foi chrétienne qui a formé la culture européenne ... Le christianisme est la religion commune à tous les Européens

(4) Les racines chrétiennes de l'Europe sont le garant de son avenir. Ignorer, oublier ou passer sous silence l'héritage chrétien de l'Europe constitue une injustice, une offense et un appauvrissement profond, dont nous finirons un jour ou l'autre par faire les frais.

(6) Dans la présente discussion, dominée par le laïcisme, le matérialisme et l'esprit de confort personnel, l'Eglise se doit d'être un témoin qui ne cesse de proclamer que l'existence humaine possède une dimension transcendante."

Texte du Préambule

D'une manière générale les préambules servent d'introduction aux réglementations concrètes et les placent dans un contexte plus large.

Vu ainsi, ce que son préambule explicite ou ce qu'il passe sous silence n'est pas sans importance pour la compréhension et l'interprétation d'un document. "Dans cette cadre il existe un principe juridique stipulant que les "commentaires" contenus dans le Préambule doivent être pris en considération lors de l'interprétation du texte principal." C'est la pratique du Conseil constitutionnel allemand dans de nombreux cas à ce jour. Ainsi on comprend mieux que chaque mot du Préambule fasse l'objet de controverses acharnées. Devrait-on parler d'une Europe simplement religieuse ou bien d'une Europe chrétienne? Le problème de la traduction des textes dans les 25 langues de la future Union ajoute encore à la difficulté.

Malgré le nombre et la qualité des arguments en faveur de la mention du Dieu de la Bible, vénéré en Europe des siècles durant, il n'a pas été possible à ses défenseurs d'ancrer les termes de "tradition judéo-chrétienne", "d'héritage chrétien" ou de "Dieu" dans le texte du Préambule. Au lieu de cela, c'est la formule préconisée par le Président Giscard d'Estaing qui a été retenue:

"Conscients que l'Europe est un continent porteur de civilisation; que ses habitants, venus par vagues successives depuis les premiers âges de l'humanité, y ont développé progressivement les valeurs qui fondent l'humanisme : l'égalité des êtres, la liberté, le respect de la raison, ... (2ème version) [la primauté de la raison (1ère version)];

s'inspirant des héritages culturels, religieux et humanistes de l'Europe dont les valeurs, toujours présentes dans son patrimoine, ont ancré dans la vie de la société sa perception du rôle central de la personne humaine et de ses droits inviolables et inaliénables, ainsi que du respect du droit ...

reconnaissants aux membres de la Convention européenne d'avoir élaboré la présente Constitution au nom des citoyens et des Etats d'Europe, [Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs reconnus en bonne et due forme, sont convenus des dispositions qui suivent:] (Fin du Préambule)

La "primauté" a été atténuée en "respect" de la raison, ce qui ne change rien sur le fond, la "primauté" signifiant suprématie et le "respect" impliquant une domination. La prise de position diamétralement opposée à la référence à Dieu n'a pas bougé.

Jugement porté sur le Préambule

Les appréciations qui vont suivre pourront apparaître trop sévères à certains. Il convient cependant de bien vouloir en examiner la justesse.

1. La religion de la Raison

1.1 Je suis conscient du fait que les philosophies des Lumières ont marqué et continuent de marquer notre culture et nos connaissances et cela depuis 250 ans. Cependant le fait nouveau est que l'humanisme et le rationalisme, faisant leur entrée dans une Constitution valable pour l'Europe entière, deviennent obligation pour tout un chacun en Europe à l'exclusion de toute autre idéologie! *Cela est de la plus grande importance, non seulement au regard des hommes, mais aussi au regard de Dieu!*

1.2 Rejeter la Formule polonaise d'une référence à Dieu pour remplacer par ailleurs le vocable de "Dieu" par celui de "Raison" est contraire à la foi et constitue, pour parler le langage des théologiens, une forme d'idolâtrie. Depuis les temps du Veau d'or, (Exode ch. 32) tout acte consistant à faire descendre Dieu de son piedestal pour le remplacer, au sommet des valeurs morales, par quoi que ce soit d'autre est qualifié par la Bible d'acte "d'idolâtrie". Et l'apôtre Paul écrit dans la Lettre aux Romains, (ch.1, v. 21): "Ayant connu Dieu, ils ne l'ont point glorifié comme leur Dieu et ne lui ont point rendu grâces!".

Selon la Bible, la raison est une vertu essentielle, mais reste un don de Dieu aux hommes et ne saurait prendre sa place. C'est à Lui que doivent revenir les actions de grâces. Le caractère positif de la vertu ne saurait être mis en cause ici, mais bien le fait que cette conception de la Raison revient à exclure Dieu du discours. C'est ce que fait implicitement le Préambule quand il déclare que la mention de "Dieu" ne saurait obtenir une majorité, tout en attribuant une priorité à la raison. C'est là que l'on constate que les termes de "raison" et d'"humanisme" constituent des absolus, et sont en vérité de véritables chevaux de bataille. Nous devons, nous chrétiens, nous y opposer avec la plus grande vigueur. Cette échelle de valeurs est inacceptable pour des chrétiens. Et elle le restera.

Dans une telle situation, c'est le moment ou jamais pour les chrétiens de reconnaître qu'ils sont appelés à faire profession de foi. Après la deuxième guerre mondiale, les Eglises n'ont pas manqué d'appeler à des marches, à des manifestations aux flambeaux, à des meetings pour la paix,

initiatives qui ont porté leurs fruits jusqu'à faire tomber le mur de Berlin en 1989. A chaque fois on se battait pour quelque chose: contre le réarmement de la RFA, pour la liberté en RDA, pour la paix en Irak etc...

Il ne s'agit plus de choses à présent, mais de Dieu lui-même, de son nom dans l'Europe Unie. "Notre Père qui es aux cieux, que ton nom soit sanctifié!"

1.3 Les philosophies des Lumières et toutes les formes d'athéisme qui en ont résulté n'ont cessé de faire la critique des Eglises en particulier (Voltaire: "écraser l'infâme!") et de la religion chrétienne en général, la foi étant présentée comme une immaturité consentie de la raison. Cette critique de la religion a des ramifications jusqu'à notre époque. L'argumentation du Préambule dévoile que cet athéisme, critique de la religion, devient lui-même religion, dans la mesure où il remplace Dieu par la Raison, en faisant de celle-ci le concept normatif suprême de la vie humaine. Et c'est en cela que l'on "croit"! Une société ne peut exister sans un concept directeur. On croit et on espère que la raison pourra arbitrer les rapports humains en Europe. Si cela ne constitue pas une forme de "religion! ...

1.4 Un moment crucial de la discussion de la Convention sur la question de Dieu a été le point, considéré comme fondamental, de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Les Eglises sont des institutions et sont ainsi parts de la société. C'est pourquoi il était pertinent de les situer ainsi que de définir leurs droits et leurs devoirs. par rapport à elle, ce que font paragraphes suivants. Cette démarche se retrouve dans toutes les Constitutions européennes et c'est bien ainsi.

1.4.1 La croyance en Dieu est l'affaire personnelle de chacun des citoyens européens et doit pour cela être traitée indépendamment de la question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. La foi elle, est une question générale, c'est pour cela qu'elle doit avoir sa place dans le Préambule. L'appartenance à une Eglise est un point particulier qui doit être traité parmi les différents articles de la Constitution.

Bon nombre d'études montrent que beaucoup de gens "croient en un dieu" avec toutes les facettes que ce vocable comporte, sans pour autant fréquenter une Eglise. Tous ces "croyants" sans appartenance à une Eglise ne doivent pas être oubliés, même s'ils ne se font pas entendre par eux-mêmes.

1.4.2 La référence à Dieu est d'ordre universel, dans la mesure où celle-ci fait tout simplement partie de l'être humain. Ceci est une vérité dont, en Occident, tous les siè-

cles ont été conscients jusqu'à l'avènement des philosophies des Lumières. Le phénomène de transcendance qui consiste pour l'être humain à s'interroger au-delà de sa personne et qui le pousse à la vénération fait partie de la nature de l'Européen, depuis qu'il a pris pied sur ce continent. Depuis, les philosophies des Lumières on a essayé de faire reculer cette capacité originelle de l'être humain au profit et au moyen du rationalisme, sans succès d'ailleurs jusqu'à ce jour, pas plus que la doctrine communiste n'en a été capable au XXème siècle. Pour la bonne raison que c'est impossible.

C'est pourquoi une Constitution européenne tournée vers l'avenir se doit de ménager à ses citoyens une ouverture vers la transcendance en nommant Dieu dans son Préambule. Tout analyste de notre temps sait que l'homme vivant dans cette période post-moderne n'est pas en quête d'humanisme ni de la raison mais d'humanité et du sens de l'existence.

Le vocable de "Dieu" avec tout ce qu'il implique, répond le mieux à cette recherche, bien plus que toute idéologie en "-isme" aussi intelligemment présentée soit-elle. De nos jours et à l'avenir, c'est la foi – sans que celle-ci soit nécessairement liée à une Eglise - et non la philosophie qui sera au centre des préoccupations. Cette évolution est particulièrement sensible dans la culture américano-européenne où l'on assiste, depuis deux décennies, à un renouveau de religiosité.

1.4.3 Il existe un argument supplémentaire qui confirme, au-delà du bien-fondé des articles concernant les Eglises, la nécessité de nommer Dieu dans le Préambule, argument que même les tenants purs et durs de la laïcité devraient être en mesure de comprendre. Dans les articles concernant les Droits fondamentaux, il s'agit de la liberté individuelle et de la liberté de réunion au sein d'un groupe ou d'une Eglise. Dans le Préambule, il s'agit de Dieu, interlocuteur des hommes. Quiconque place cette relation à la rubrique des rapports de l'Eglise et de l'Etat reste cantonné à la sociologie. Dieu ne se laisse pas enfermer dans une sous-catégorie sociologique ou culturelle du phénomène d'Eglise.

On peut nier l'existence de Dieu. Mais l'on ne peut nier le fait que les trois religions monothéistes, – qui ont marqué l'Europe (le judaïsme et le christianisme) ou y ont exercé leur influence (l'Islam), – parlent toutes trois d'un Dieu interlocuteur du monde.

C'est de ce Dieu-là dont il est question, que l'on croie en lui ou non, quand il s'agit de l'introduire dans le Préambule de la Constitution. Et cette réalité ne saurait être engoncée dans le concept d'"Eglises" ni réglementée par des articles les concernant.

De ce point de vue, les tenants de la laïcité n'ont aucun argument valable à opposer à l'introduction de Dieu dans le Préambule de la Constitution, puisqu'il s'agit bien de Dieu et non de ses fidèles et de leur intégration dans les structures étatiques séculières.

1.4.4 Toute éthique individuelle est fondée sur une croyance, sur une interprétation du monde. La non-croyance développe, elle aussi, une forme d'éthique. Et ce qui vaut pour l'individu est valable en gros pour les sociétés.

L'Union européenne se targue d'être une Communauté de valeurs morales. Les valeurs dont elle fait mention sont toutes issues, sans exception, de la tradition chrétienne qui s'est développée au travers des siècles.

Il n'est pas logique de vouloir conserver des valeurs morales en excluant le Dieu source même de ces valeurs. Une fois de plus nous avons affaire ici à l'erreur fondamentale des philosophies des Lumières: un "oui" à l'éthique chrétienne assorti d'un "non" à Dieu.

En refusant la référence à Dieu dans la rédaction d'une Constitution politique, le laïcisme tente de couper le lien naturel et universellement humain qui existe entre l'éthique et la foi. Cette démarche procède d'un manque de logique qu'il convient de dénoncer et de dépasser.

Le vieil adage: "l'Etat a besoin de quelque chose qu'il n'est pas en mesure de créer par lui-même" ne provient pas de la philosophie grecque, mais reflète bel et bien la conception chrétienne de l'Etat.

1.4.5 Il doit être permis de se demander, en toute liberté, à quoi aboutit le laïcisme, tel qu'il est pratiqué en France en particulier, et quels sont les fruits d'une relation Eglise-Etat telle que nous la vivons en Allemagne. Ce n'est pas un hasard si les Eglises ont tenu à ce que l'on conserve dans le cadre de la Constitution européenne le caractère national des rapports entre l'Eglise et l'Etat et non les modalités laïques envisagées. Une coopération amicale, telle une symphonie, n'est-elle pas, partout dans la vie, plus fructueuse qu'un voisinage borné?

1.5 De plus il faut ajouter que le fait d'accorder à la raison la place prépondérante, qui devrait être en fait réservée à la divinité, est un fait déraisonnable en soi, quand on considère l'histoire de la Philosophie. L'un des plus grands philosophes européens, Immanuel Kant, a, dès 1781, dans son ouvrage "Critique de la raison pure" assigné ses limites à la raison. Celle-ci en effet n'est pas en mesure de prouver ou

d'infirmer l'existence de Dieu. Donc il est déraisonnable de substituer la Raison à Dieu, en qui Kant, soit dit en passant, croyait personnellement. La foi en Dieu et la Raison ne sont pas selon Kant des antagonismes, mais deux moyens d'accès différents à la connaissance. La Raison est en mesure de reconnaître les choses qui se rapportent à elle-même et la foi de reconnaître celles qui concernent Dieu. Où se trouve donc le problème?

1.6 On peut comprendre, dans une certaine mesure, l'optimisme des philosophes du 18ème siècle, dans leur désir d'apporter le bonheur à l'humanité. Ce qui est par contre est inacceptable, c'est de voir que, deux siècles plus tard, au cours desquels la Raison a détroné le Dieu vivant dans pratiquement tous les domaines et qui ont vu finalement deux guerres mondiales et la Shoah, on repropose à l'Europe le même modèle idéologique. La réponse attendue ne consiste pas en quelques concessions aux Eglises sous forme d'articles les concernant. Elle consiste à faire clairement mention du nom du Dieu, qui a promis la "paix sur la terre aux hommes qu'il aime" (Evangile selon Luc ch. 2, v. 14). C'est la raison pour laquelle, après les horreurs du Troisième Reich, les pères de la Constitution allemande y ont mentionné le nom de Dieu. Ils avaient senti qu'on ne pourrait assurer la paix et la liberté en Europe qu'en se plaçant sous Sa bienveillance.

2. Humanisme et tolérance

L'humanisme, comme son nom l'indique, se concentre depuis la Renaissance non sur Dieu mais sur l'homme – "la personne humaine (a) un rôle central" (Préambule) – et sur ses facultés propres, en tête desquelles vient la raison. Comme nous l'avons déjà dit, humanisme et raison sont utilisés comme chevaux de bataille, puisque visiblement ces termes cherchent à occulter la tradition chrétienne. Et pourquoi? Pour la simple raison qu'historiquement parlant ils n'émanent pas du courant chrétien, puisque nés de la protestation contre le message du christianisme. C'est ainsi qu'ils puisent encore leurs valeurs aux sources des "héritages religieux", comme l'exprime le Préambule, mais qu'au lieu de reconnaître les origines, ils se prétendent être eux-mêmes la source de ces valeurs.

L'humanisme est cité deux fois dans le Préambule: une fois sous forme adjectivale et une fois sous sa forme substantivale, pendant que la foi chrétienne ne se retrouve ni sous le

vocable de “Dieu” ni sous l’adjectif “chrétien”. Au lieu de cela apparaît un timide “religieux”. Visiblement, on veut éviter l’emploi du mot “chrétien”, puisque l’Europe ne doit pas être un “club chrétien.”

Cette décision peut paraître bien étrange, si l’on considère que le christianisme marque ce continent depuis plus de 2000 ans, alors que l’humanisme n’est apparu que depuis 500 ans, est donc relativement jeune, et que les philosophies des Lumières n’y exercent leur influence que depuis 250 ans.

Le fait d’évoquer l’image du Dieu judéo-chrétien, qui est partie intégrante de l’histoire de l’Europe, force-t-il quiconque à adhérer à la foi contre son gré?. La version polonaise tient compte du fait qu’il existe en Europe d’autres convictions religieuses. Cependant on voit ici avec quelle intolérance l’humanisme, qui se veut si tolérant, réagit, lorsqu’il est confronté à une authentique foi chrétienne. Et voilà que, d’un coup, la discussion concernant le Préambule se réduit à la question de savoir si l’Europe de demain sera déterminée par un christianisme tolérant (proposition polonaise) ou par un humanisme intolérant (forme actuelle de ce Préambule).

Tout se passe comme s’il était plus insupportable pour un athée de se soumettre à une formule dans laquelle sa position est explicitée que pour un chrétien de se soumettre à un texte qui ne mentionne pas sa foi et l’exclut même expressément. Et le plus choquant est qu’on ne parait même plus remarquer combien cet état de choses est insupportable! En pareille situation, les premiers chrétiens, eux, se sont insurgés, ils ont fait profession de foi, au péril de leur vie, proclamant qu’il “valait mieux obéir à Dieu qu’aux hommes”. Leur voix fut entendue, elle doit l’être de nouveau aujourd’hui!

Cette profession de foi chrétienne ne contraint personne, ne fait obligation à personne, puisqu’elle se conçoit comme pluraliste. Elle se contente d’opposer la limite de la tolérance chrétienne à l’intolérance de l’humanisme, dans la mesure où, si le christianisme tolère l’humanisme, il en exige la réciprocité. C’est le devoir de l’Etat de traiter également christianisme et humanisme. Et sans se contenter uniquement des “Droits fondamentaux” de la seconde partie du texte, mais dès le Préambule! Puisqu’il est question de “pluralisme” et de “tolérance” que ceux-ci soient identifiables dès les premiers termes de la Constitution. Celle-ci, qui par la suite (Article 51, 3) reconnaît expressément la contribution originale des Eglises, manque de logique, si cette contribution chrétienne n’est pas mentionnée dans le Préambule.

L'occultation de la foi chrétienne dans la forme actuelle du Préambule est, dans l'optique d'une Europe plurielle, à laquelle les Eglises chrétiennes adhèrent expressément, parfaitement inacceptable pour des chrétiens, si l'on considère l'accent mis sur l'humanisme dans cette version.

3. L'influence des diverses religions

Un des arguments avancés en faveur de la suppression du mot "chrétien" dans le Préambule et la Constitution est qu'il existe en Europe différentes religions et que celles-ci seront encore plus nombreuses à l'avenir. Par conséquent il est important que règnent "la liberté de pensée, de conscience et de religion" (Article II-10) et que "personne ne soit discriminé à cause de sa religion" (Article II – 21). On trouva donc impossible d'en mentionner une en particulier, considérant que le mot "religieux" était propre à décrire la situation actuelle en Europe.

Le pluralisme religieux ainsi que l'antidiscrimination religieuse – qui inclut la conversion à une autre religion (Art. II-21), point important pour de nombreux musulmans en Europe, sont des points positifs qu'il convient de saluer comme ils le méritent. La liberté religieuse est une caractéristique évidente de l'Europe, quand on la compare au monde hindou ou musulman. Les Chrétiens soutiennent la liberté de religion "plurielle", car foi leur enseigne que Dieu accorde aux hommes la liberté de croire ou de ne pas croire.

Si malgré tout le respect que nous éprouvons devant un pluralisme idéologique nous plaidons pour que la dimension judéo-chrétienne de la foi soit mentionnée dans le Préambule de la Constitution, c'est qu'il y a à cela des fondements religieux. L'une d'elle se rapporte au passé, l'autre est tournée vers l'avenir.

3.1 . La foi judéo-chrétienne

La foi chrétienne a marqué l'Europe sinon exclusivement du moins fortement et dans tous les domaines. Mais on oublie normalement de dire qu'il s'agit en fait de l'empreinte de deux religions distinctes: le judaïsme et le christianisme.

Les juifs ont toujours été une minorité en Europe, mais ils en ont considérablement influencé la culture. Mais surtout, le judaïsme a tenu et tient aujourd'hui encore une place déterminante dans le christianisme lui-même. Le christianisme est parfaitement impensable sans le judaïsme! Il ne s'agit pas ici d'influences (comme dans le cas de l'Islam ou

de l'hindouisme), mais de *l'essence du christianisme* et de ses cultures (en Europe, en Amérique, en Australie).

Citons la Bible hébraïque, appelé Ancien Testament qui fait partie intégrante du livre de foi des chrétiens. Partant de cette base donnée par la Bible on ne peut en fait que parler des *“racines judéo-chrétiennes”* de l'Occident. Qu'il s'agisse de valeurs morales (dignité humaine de l'individu devant Dieu, condition de la femme) ou des convictions fondamentales de l'éthique occidentale (comme les Dix Commandements ou l'amour du prochain), qu'il s'agisse du rythme de la semaine à 7 jours ponctuée par un jour de repos ou des innombrables images, métaphores et comparaisons que l'on retrouve dans les langues européennes jusqu'à nos jours, ou bien encore l'affirmation théologique *“All men are equal before God”* devenue le fondement de la forme moderne de l'Etat démocratique.

Ces raisons suffiraient à elles seules à justifier l'introduction d'une référence au Dieu judéo-chrétien dans le Préambule de la Constitution de la civilisation occidentale. A cela s'ajoute qu'il est indispensable de mentionner Dieu pour garantir et la démocratie et les libertés: en effet, le monothéisme judéo-chrétien comporte une distance critique vis-à-vis de toute autorité revendiquant le pouvoir absolu – on citera le communisme, le national-socialisme, ou les *“bastions”* intellectuels aux prétentions hégémoniques que sont l'athéisme, l'humanisme, le laïcisme etc...

C'est pourquoi les chrétiens doivent exiger que ce Dieu soit expressément nommé, puisque leur souci est d'assurer et de consolider la liberté et une forme d'Etat véritablement (!) pluraliste et démocratique.

Jacques Delors, ancien président de la Commission européenne à Bruxelles, s'exprima ainsi lors d'une conférence réunissant des chrétiens: *“Si nous ne sommes pas en mesure de donner une âme à l'Europe dans les dix années à venir, nous n'y parviendrons jamais.”* Nous devrions prendre au sérieux de telles prophéties. Nommer le Dieu de la Bible, ce serait donner à l'Europe l'âme qui lui insufflerait vie.

3.2 La foi islamique

“Les musulmans”, c'est l'un des principaux arguments avancés dans la discussion actuelle quand on veut passer sous silence l'élément chrétien. C'est pourquoi il faut se demander quelle est et quelle sera éventuellement l'influence de l'Islam en l'Europe. La réponse est très claire.

Si l'on compare le Judaïsme à l'Islam, ce dernier a eu, dans les siècles passés, une *influence bien moindre* sur l'Europe que le précédent. Elle a consisté essentiellement dans la propagation des connaissances astronomiques et mathématiques des Babyloniens, dans la diffusion de l'intégralité de l'œuvre du philosophe grec Aristote (qui influença la scolastique du haut moyen-âge), ainsi que de connaissances médicales. C'est à l'Islam que l'on doit aussi l'introduction du style mauresque en architecture. Ces courants ont eu leur importance mais n'ont jamais eu l'influence déterminante de l'empreinte judéo-chrétienne sur l'Occident.

Pendant le problème posé par l'Islam se pose sur un tout autre plan. Les spécialistes disent que l'Europe va au-devant de sa confrontation avec l'Islam. C'est pourquoi il vaut mieux se tourner vers l'avenir que vers le passé si l'on veut prendre en compte le phénomène islamique.

L'Islam est en soi une religion de combat, de combat contre les "infidèles", ce qu'attestent d'innombrables sourates du Coran qui nomment expressément les "Juifs" et les "Chrétiens".

Reprocher aux chrétiens les croisades, l'Inquisition et la chasse aux sorcières méconnaît le fait, qu'au contraire de l'Islam, aucune de ces actions n'est légitimée par le livre de foi des chrétiens – à savoir le Nouveau Testament -, que cette non-légitimation a été constatée par l'Eglise elle-même et qu'elle a exprimé ses regrets sur ce point à plusieurs reprises.

Le but de la foi chrétienne est l'édification du "Royaume de Dieu" dont Jésus dit qu'"il n'est pas de ce monde". Quant à son application au monde, Jésus dit: "Heureux les débonnaires, car ils hériteront la terre." (Mat.5, v.5). Pour Jésus, il ne s'agit pas de dominer mais de gagner les coeurs. La notion de domination n'a rien à voir avec le "Royaume de Dieu" prêché par Jésus de Nazareth.

La forme d'Etat que recherche en définitive la foi chrétienne est la démocratie, car celle-ci accorde, dans la vie pratique, la liberté à laquelle, selon la Bible, Dieu a appelé l'être humain.

L'Islam a des desseins tout autres. Il s'agit pour lui d'établir un Etat de droit divin. A la différence de Jésus, Mahomet ne sépare pas la foi de son application politique. L'Etat de droit divin signifie qu'à la fois la forme de gouvernement et la société doivent obéir à la Charî'a. Les religieux sont aux commandes de l'Etat, auquel sont soumis le peuple et ses représentants. Le but de l'Islam est d'ériger de la sorte une domination mondiale. Les méthodes peuvent varier, la finalité reste la-même. On a pu observer dans les pays musulmans

qu'à partir d'une certaine masse critique, les éléments radicaux parviennent soudain au pouvoir par des méthodes d'extorsion et qu'ensuite la contradiction religieuse n'est plus tolérée, puisque les meneurs appuient leur légitimité sur le Coran. Le moyen pour parvenir à un Etat de droit divin n'est pas la "bonté", mais la "guerre sainte" sous toutes ses formes qui prennent parfois des allures pacifiques.

Il est à craindre que les générations à venir ne regrettent que les pères de la Constitution européenne n'aient pas fait référence au Dieu de la foi judéo-chrétienne comme facteur marquant pour l'Europe, car il aurait alors été clair que l'Europe ne saurait être une "maison de l'Islam", si la Constitution en décide autrement.

Nous nous trouvons aujourd'hui dans une phase de tolérance vis-à-vis des musulmans, qui constituent encore une minorité. Mais le terrorisme nous fait comprendre – les services de renseignements en auraient long à dire sur ce sujet – sur quel volcan nous sommes assis. Un des scénarios du futur pourrait être que la génération suivante soit obligée de se battre pour défendre ses droits face aux musulmans et que la génération d'après doive combattre pour sa survie dans une Europe islamique. Et que personne alors ne s'attende à quelle que tolérance que ce soit! L'histoire de l'Islam nous le montre. Il s'agit là évidemment d'un scénario parmi beaucoup d'autres – mais qui n'est pas exclu.

La question de la référence à Dieu dans le Préambule est aussi celle de savoir si l'Europe de demain préférera être un "club chrétien" (reproche fait par la Turquie) ou une "maison de l'Islam" (but stratégique des islamistes). Car, sous sa forme actuelle, en contournant le nom du Dieu judéo-chrétien, le Préambule ouvre sans le vouloir la porte à l'Islam, lui donnant la possibilité de réaliser en Europe sa vision d'une "maison de l'Islam".

L'Europe pourrait finir par s'effondrer pour une idée de tolérance – un acquis dont elle se fière – indifférenciée et réduite à un formalisme dont profiteront ceux qui ne la partagent pas mais qui sauront l'exploiter à leurs fins.⁷

⁷ **Max Frisch**, *Biedermann et les incendiaires*, 1958. Comédie satirique, dans laquelle un brave citoyen, par peur de contredire, se laisse peu à peu envahir par un couple de pyromanes qui se sont introduits chez lui et dont le but avoué est de détruire son univers – ce qu'il qualifie de mauvaise plaisanterie, jusqu'au jour où sa maison explose, et lui avec.

Des constitutions européennes à la Constitution européenne

1. Du pouvoir de droit divin à la démocratie

L'Angleterre fut le pays pionnier de la démocratie. En 1215 les seigneurs féodaux arrachèrent à Jean-sans-terre les droits consignés dans la "Magna Charta", qui devait les protéger contre l'arbitraire royal. C'est dans ce document constitutionnel que prend corps au moyen-âge la notion de droit primant sur le pouvoir du souverain. En cas d'abus de la part de celui-ci, une assemblée de 25 barons devait arbitrer le conflit. C'était là une première forme de parlement, de même que la Magna Charta fut le document précurseur des droits du citoyen face à la puissance du monarque.

Au moyen-âge il va de soi que dans un tel document on fasse largement usage de formules telles que "le regard tourné vers Dieu", "pour le salut de nos âmes" ou encore "en l'honneur de Dieu et pour le salut de la Sainte Eglise".

Au cours de siècles de démocratisation et de sécularisation grandissantes, l'idée de l'Etat se transforme, en Angleterre et ailleurs, en monarchie constitutionnelle et parallèlement on voit évoluer les formules par lesquelles Dieu est introduit dans ces traités.

C'est ainsi que de nos jours, la constitution anglaise (Official Constitution) dans la "Section 18" ne s'exprime plus qu'en ces termes: "the Sovereign must by law be a protestant. The Church of England and the Church of Scotland are the established official churches".

Nous trouvons une formule similaire dans la constitution du royaume de Danemark au chapitre 1, § 4: "L'Eglise évangélique luthérienne est l'Eglise officielle du peuple danois et comme telle reçoit le soutien de l'Etat." Au chapitre II, § 6, il est stipulé que le roi doit être membre de cette même Eglise.

Dans les deux cas Dieu n'est pas nommé en toutes lettres, mais en explicitant la religion principale du pays on donne, d'un point de vue spirituel, un fondement chrétien indissoluble à la nation. Celui-ci est encore consolidé par l'obligation faite au souverain d'appartenir à cette confession.

De même, la constitution grecque détermine une religion principale pour la nation (Art. 3 (1)): "La religion prépondérante est en Grèce l'Eglise Chrétienne-orthodoxe d'Orient ...".

2. Le nom de Dieu dans les constitutions européennes

La grande majorité des Etats actuellement membres de la Communauté ne font pas mention de Dieu dans leur constitution, à l'exception de trois pays qui l'y introduisent explicitement. L'ensemble de la constitution y est placée sous l'invocation de Dieu et par là-même tous les domaines de la vie régis par elle, les articles réglementant la position des Eglises dans la société ne venant que par la suite. Les trois pays dont il s'agit ici sont la Grèce, l'Irlande et l'Allemagne.

En Grèce

Constitution de la République Grecque (2001):

“Au nom de la Sainte Trinité, consubstantielle et indivisible”.

En Irlande

Constitution de la République d'Irlande (1937):

“Au nom de la Très Sainte Trinité, de laquelle découle toute autorité et à laquelle, en tant que notre finalité dernière, tous les actes des hommes et de l'Etat doivent se référer, Nous, peuple d'Irlande, reconnaissant humblement toutes nos obligations envers notre divin Seigneur Jesus-Christ, Qui soutint nos pères au travers des siècles d'épreuves, nous souvenant avec gratitude de leur combat héroïque et sans relâche pour le rétablissement de de l'indépendance à laquelle notre Nation a droit, cherchant à promouvoir le bien général en usant comme il se doit de la sagesse, de la justice et de la charité, dans le but de garantir la dignité et la liberté de chacun, d'établir un ordre social véritable, de restaurer l'unité de notre pays et d'établir la concorde avec les autres nations, adoptons ... cette constitution.”

En Allemagne

Constitution d'Allemagne (1949):

“Conscient de sa responsabilité envers Dieu et les hommes, animé par la volonté de servir la paix du monde en tant que membre à part entière d'une Europe unie, le peuple allemand s'est donné cette constitution.”

La Grèce, l'Irlande, l'Allemagne, quels peuvent bien être les points communs entre ces trois pays?

3. Une observation intéressante

C'est sur le sol de la **Grèce** actuelle que l'apôtre Paul pose pour la première fois le pied en Europe. De Grèce nous sont venues les idées humanistes de l'Antiquité, c'est Constantinople qui devient la capitale religieuse de l'Eglise d'Orient.

C'est là qu'en 381 prend fin la querelle sur la divinité de Jésus ("vrai Dieu, né du vrai Dieu ... et s'est fait homme"). La Grèce est non seulement le berceau de l'Église orthodoxe mais est présentement le seul pays d'Europe à appartenir à la confession orthodoxe grecque.

Rome a été très tôt la capitale de l'Église d'Occident. C'est de là que l'Évangile gagna l'**Irlande**, dès 431. C'est en Irlande qu'apparut la première Église catholique romaine au Nord des Alpes, l'Église celte, regroupée surtout autour des monastères. On lui doit l'évangélisation iro-écossaise qui gagna l'Écosse, la Gaule, le pays Souabe et la Bavière au début du 7ème siècle. C'est en Irlande que "*l'Église d'Occident*", l'Église catholique romaine, commença à s'étendre de manière notable en Europe, au-delà des frontières de l'Empire romain.

L'Allemagne devint, elle, le berceau de la troisième grande confession d'Europe grâce à la Réforme de Luther au 16ème siècle. Le *protestantisme* se répandit alors en priorité dans les pays du centre et du nord de l'Europe. Il se ramifia rapidement en de nombreux groupements et continue à jouer un rôle actif dans les paroisses et pour leur renouveau.

La Grèce, l'Irlande, l'Allemagne: ces trois pays caractérisent *trois périodes de l'histoire de Dieu avec le continent européen*. Et il se trouve que ce sont ces trois mêmes nations qui sont les seules à introduire Dieu en toutes lettres dans leur constitution. Ne serait-ce qu'un hasard?

Et si l'Histoire était menée de main ...de Maître? – C'est ici qu'on peut commencer à en percevoir l'idée. Mais quelle signification cela peut-il bien avoir pour l'Europe?

Si cette interprétation religieuse de l'Histoire européenne comporte un fond de vérité, ne pourrait-on en conclure clairement que c'est Dieu qui dirige, malgré tout, ce continent? Et que pour cette raison, ce continent doit compter avec lui?

C'est pour cela qu'il semble sensé, à ce tournant de l'Histoire, de faire mention du Dieu qui a accompagné notre route, même si les Européens l'ont souvent abandonné. La référence à Dieu dans la Constitution ne remet pas en cause le principe de la séparation de l'Église et de l'État, ni ne fait pression sur la laïcité des autres constitutions. Au contraire, ces dernières seraient ainsi déchargées d'un fardeau: celui d'exprimer au niveau de la Communauté ce dont était impossible, pour diverses raisons, de faire mention dans les différentes constitutions nationales. A cela s'ajoute un autre argument.

Nous voulons parler d'un pays qui, sans pour autant faire partie de la CE, a été le premier en Europe à donner le pouvoir au peuple et à établir un régime vraiment démocratique. Nous voulons parler de **la Suisse**.

En Angleterre on a assisté à la confrontation de la noblesse et de la couronne. En Suisse ce sont les représentants du peuple des cantons d'Uri, Schwyz et Unterwalden qui se sont conjurés par le serment de Rütli contre l'hégémonie des Habsbourg. C'est pourquoi la Suisse est en fait le berceau de la démocratie en Europe. Et il se trouve que sa constitution commence par l'invocation de Dieu (Constitution Fédérale 1999):

“Au nom de Dieu Tout-Puissant! Le peuple et les cantons suisses, conscients de leur responsabilité envers la Création ...”

Nous voyons donc se dessiner deux parcours différents en ce qui concerne l'évocation de Dieu dans la constitution: l'un déterminé par l'histoire religieuse et l'autre par l'histoire de la démocratie et nous constatons que ces deux parcours finissent par se rejoindre.

A ces parcours il convient d'en ajouter un troisième. En Mai 2004 10 nouveaux états feront leur entrée dans la Communauté, états dont le plus grand est **la Pologne**. Il est aussi fait mention de Dieu dans sa constitution. C'est précisément la Formule polonaise qui a donné l'idée d'introduire Dieu sous cette forme dans la Constitution européenne.

Voilà comment se rejoignent ici Eglise et démocratie, passé et avenir. Quiconque fait preuve d'un petit peu de bonne volonté et essaye de considérer l'Histoire d'un point de vue spirituel, ne peut s'empêcher de voir en tout ceci un appel pressant aux décideurs politiques de ne point laisser Dieu en dehors de l'Europe et de Lui accorder la place qui lui revient.

4. Memento! Souviens-toi!

Encore un mot au sujet de l'Allemagne. Les pères de la Constitution allemande n'y ont pas introduit Dieu pour l'amour de Luther mais bien à cause d'Hitler. L'Allemagne d'où étaient partis les ferments spirituels de la Réforme avait connu les bas-fonds de la pire des dégénérescences au moment où elle avait abandonné Dieu. C'est pour cette raison que les pères de la constitution allemande ont voulu graver dans la mémoire de l'Allemagne mais aussi dans celle de tous les autres peuples cet avertissement, ce memento! – souviens-toi!: “sans Dieu, le chemin mène aux ténèbres:

nous en avons fait l'expérience. Aussi nous voulons poser cette première pierre pour l'Allemagne, de l'Ouest comme de l'est, non seulement en conscience de notre responsabilité envers les hommes (sous forme de démocratie), mais aussi de celle que nous avons envers Dieu.”

C'est ainsi que l'Allemagne d'après-guerre a connu des périodes fastes que l'on peut considérer comme des bénédictions: la reconstruction du pays, à l'Est comme à l'Ouest; en politique extérieure, le retour progressif de l'Allemagne de l'Ouest au sein de la famille internationale et à l'Est, la RDA devenant un partenaire important des peuples-frères du bloc soviétique.

Et puis la réunification des deux Allemagnes – fait historique sans précédent – qui devint le signal de la libération des peuples à travers toute l'Europe et d'une restructuration politique de la planète.

On ne doit pas cependant passer sous silence les souffrances d'une population asservie à l'Est, ni la honte éprouvée par celle de l'Ouest à se réclamer de sa nation. Mais cela aussi fait partie de l'histoire du Dieu dont parle notre constitution avec notre pays: une traversée du désert qui devait le purifier.

Le sérieux de la situation et les marques de bénédiction reçues par l'Allemagne d'après-guerre ne pourraient-elles pas inciter à une réflexion sur la question de Dieu et sur l'importance évidente de cette dernière si l'on veut que l'avenir de l'Europe jouisse de Sa bénédiction?

La référence à Dieu dans le Préambule

Suggestions pour une nouvelle formulation

Il existe plusieurs possibilités d'introduire la référence à la foi en Dieu dans le Préambule. Pour le contenu on pourrait citer la “tradition judéo-chrétienne”, parler des “valeurs inhérentes aux récits bibliques” ou simplement parler de “Dieu”. Quant aux explications elles doivent être concises et bien s'intégrer au texte.

1.

Le texte le plus exhaustif et aussi le meilleur est celui qui a été proposé dans le cadre de la commission par ses membres chrétiens et conservateurs, une formulation tirée de la

Constitution polonaise:

“Les valeurs morales de l’Union incluent celles des croyants en Dieu, comme source de la vérité, de la justice, du bien et de la beauté, valeurs fondamentales reconnues par ceux qui, sans partager cette foi, les respectent tout en leur attribuant d’autres sources.”

Malgré le caractère très ouvert de cette formule, qui ne précise pas davantage le concept de Dieu, concept que les musulmans eux-mêmes pourraient éventuellement accepter, celle-ci fut rejetée par le “camp de la laïcité” à la grande consternation des tenants de cette formule.

2.

La proposition suivante ne nécessite pas d’alinéa supplémentaire, elle s’insère dans la formule établie (parties en italiques): “Conscients que l’Europe est porteur de la civilisation *occidentale* et que ses habitants (...) *puisant aux racines de la foi chrétienne en Dieu* ont développé les valeurs sur lesquelles se fonde *l’humanité de Europe* à savoir: l’égalité de tous les hommes, la liberté et *la haute estime* portée à la raison ...”

Justification des amendements proposés

- > Il existe, en marge de la civilisation européenne, d’autres civilisations très développées et qui pour certaines sont beaucoup plus anciennes. Mais les valeurs mentionnées dans la Constitution sont reconnues dans le monde entier comme formant la “civilisation occidentale”.
- > A mon avis, on peut supprimer le passage disant que l’occupation de l’Europe s’est faite par vagues successives, car cela va de soi et cette remarque alourdit inutilement la formule.
- > Historiquement on peut prouver que toutes les valeurs essentielles de l’Europe citées ici sont d’origine chrétienne.
- > “Humanisme” est à remplacer par “Humanité de l’Europe”, car ce vocable exprime avec plus de justesse les valeurs nommées en suite que ne le fait le mot “humanisme”. Comme tous les mots se terminant en -isme, “humanisme” est l’expression d’une idéologie, d’un système philosophique. Ce qui à l’évidence devrait trouver son expression à cet endroit du texte sont les valeurs qui caractérisent l’Europe et non pas un système philosophique.
- > Il est parfaitement suffisant, dans l’énumération des caractères propres à l’Europe, de rendre à la raison l’estime qui lui est due. C’est peut-être à cela que visait la transformation du mot “primauté” en “respect” de la raison.

3.

Au paragraphe 2, le choix des mots qualifiant les différentes traditions dont s'inspire l'Europe est trop imprécis. "Culturel" n'est pas une source idéologique, mais la conséquence d'une idéologie. "Religieux" est trop général (voir plus loin). "Humaniste" est le seul concept clair, dont le contenu soit explicité avant et après son emploi. Si l'on veut parler ici d'héritages religieux de l'Europe il importerait d'utiliser un vocabulaire plus précis. Les héritages qui marquent l'Europe d'aujourd'hui puisent dans tous les cas aux trois mêmes racines que sont:

- (a) les éléments pré-chrétiens venus des premiers habitants (Germaines, Slaves, Celtes etc...)
- (b) puis les éléments judéo-chrétiens
- (c) enfin les éléments helléniques et romains de la Renaissance, de l'humanisme et plus tard aussi du rationalisme.

Ce passage pourrait donc être formulé plus justement de la manière suivante:

"S'inspirant des *héritages culturels pré-chrétiens, puis judéo-chrétiens et humanistes* des philosophies des Lumières, de l'Europe, qui (...) de l'importance centrale de la personne humaine ...".

Justification des amendements proposés

- > Ces trois héritages de civilisation ont marqué l'Europe à des degrés divers selon les époques et n'ont jamais cessé de se féconder réciproquement. Aussi serait-ce un traitement inégal de ne citer que l'apport de l'Antiquité, et cela par deux fois en explicitant le contenu, et de passer en même temps sous silence les deux autres éléments à la base de notre culture. L'expression de "tradition religieuse" semble vouloir en faire le résumé, cependant l'Occident n'a jamais été désigné par les mots d'"Occident religieux" mais bien d'"Occident chrétien". Et à l'inverse, le paganisme était franchement tranché de la foi chrétienne, sinon les missions auraient été superflues et un Saint Boniface n'aurait pas été assassiné par les Frisons.
- > Il ressort de ce que l'on vient de dire que, pour les chrétiens, l'homme revêt *une importance* centrale au regard de Dieu, mais qu'il n'occupe pas en soi *la position* centrale, qui n'appartient elle qu'à Dieu. Pour le non-chrétien, cela est indifférent, puisqu'il met l'accent sur *la*

valeur de l'être humain et non sur les principes théologiques qui la sous-tendent.

4.

Une possibilité que nous n'avons pas encore envisagée jusque-là serait, sans avoir à remanier le texte proposé, d'introduire la référence à Dieu dans le Préambule en remplaçant la citation de Thucydide placée en exergue par des paroles de Jésus Christ. On pourrait prendre par exemple l'extrait suivant du Sermon sur la montagne:

“Tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le de même pour eux, ceci est le résumé de la loi et des paroles de Dieu.” (d'après Mat, ch.7, v. 12).

Ces paroles sont valables pour toute l'humanité. Elle élargirait la pensée de Thucydide. Avec elle on mettrait en évidence non seulement les assises profondes de l'ordre démocratique, (à savoir les égards et la considération que les hommes doivent se porter mutuellement), mais aussi les valeurs européennes telles que l'égalité des droits ou la dignité de l'homme.

Et s'il s'avérait impossible de substituer ces citations l'une à l'autre, pourquoi ne pas mettre en tête du Préambule à la fois une citation hellénique et une citation biblique, symboles par-là même de la pluralité de la société européenne?

Prier et agir!

A tous ceux qui veulent tirer les conséquences de la brochure “L’Europe, où allons-nous?”

Sommaire

- 02 Prier et agir!

- 04 Nos intentions de prière:
 - 1. Actions de grâce pour le rapprochement des pays d’Europe
 - 2. Lamentations sur la situation en Europe et acte de repentir
 - 3. A l’écoute de Dieu
 - 4. Intercession en faveur des dirigeants
 - 5. Adoration
 - 6. Proclamation du règne de Jesus Christ

- 05 Les buts concrets pour lesquels nous voulons nous engager
 - 1. Engagement personnel
 - 2. Courrier aux responsables
 - 3. Carte-réponse et “déclaration personnelle”
 - 4. Propagation dans nos paroisses
 - 5. Internet
 - 6. Journées de prière
 - 7. Stands sur les marchés
 - 8. Dialogue avec les hommes politiques
 - 9. Petites annonces dans la presse locale
 - 10. Les médias

- 09 Adresses des chefs d’Etat et de gouvernement européens

Prier et agir

“Je pense qu’une initiative de ce genre, telle que vous l’avez entreprise, n’a pas énormément de chances d’aboutir, mais que ces chances ne sont pas inexistantes”.

C’est ainsi que s’exprime quelqu’un qui doit connaître le sujet, puisqu’il était au premier rang des délégués de l’Eglise évangélique d’Allemagne. Et il faut être réaliste: après le rejet d’une référence à Dieu, les chances que celle-ci soit adoptée maintenant sont minimales. Cependant, ce ne sont plus 105 délégués qui vont voter, mais 25 chefs de gouvernement qui vont s’exprimer et prendre une décision. Et il est tout à fait possible qu’ils ne fassent pas la sourde oreille à nos arguments. Les consultations commenceront début octobre pour se terminer au plus tard à la mi-décembre 2003.

Citons quelques-unes des difficultés prévisibles:

- > La grande autorité internationale dont jouit le Président de la Convention;
- > Le fait que la tâche des 105 personnalités de la Convention a été longue et laborieuse. Les délégués, personnages de haut rang, trop heureux d’avoir abouti à ce compromis, ne tiendront pas à remettre en question ce qu’ils considèrent comme un succès. (Même si, aujourd’hui encore, ceux qui souhaitent la référence à Dieu sont nombreux);
- > Le souci exprimé par les gouvernements de ne plus pouvoir aboutir à un accord, du moins avant mai 2004, si l’on remet l’ouvrage sur le métier. En clair: on ne souhaite plus de modifications.
- > Les convictions personnelles des 15, et plus tard des 25 chefs d’Etat, qui ne souhaitent peut-être pas de changements, trouvant la formule actuelle appropriée. Et ce sont eux qui en définitive décideront. Puisse-t-il se trouver des voix en faveur de notre projet!
- > Les constitutions de la majorité des Etats européens, qui ne font pas mention de Dieu et dont les gouvernements peuvent se demander pourquoi l’introduire à ce moment dans la constitution européenne.
- > Les très grandes réserves ressenties par presque tous les Européens envers les Eglises, même s’ils croient souvent en quelque chose, (phénomène de transcendance) mais gardent leurs convictions pour eux, sans se reconnaître dans une Eglise, dont de toute manière ils se distancient en tant qu’institution.

- > La tiédeur des chrétiens. Ils croient bien en Dieu, mais ils ne le déclarent pas ouvertement et ne s'engagent pas pour leur foi comme le faisaient les premiers chrétiens, témoignant au péril de leur vie.
- > L'attitude résignée de la plupart des chrétiens, qui pensent vivre à une époque d'après-christianisme et estiment devoir être reconnaissants d'avoir une "niche écologique" dans une société sécularisée. Ils leur manque l'Esprit-Saint, qui, dit l'apôtre Paul, "est un esprit de force, d'amour et de sagesse". (1 Tim¹, v. 7)
- > La question que se posent certains chrétiens: cela a-t-il donc une telle importance? Ou bien encore: la plupart des Européens ne croyant pas en Dieu, pourquoi donc LE nommer dans la constitution?
- > Chaque personne interrogée répond qu'il n'y a plus rien à faire, qu'on ne peut plus rien changer. Que cela n'a pas de sens de vouloir continuer mordicus.

Nous avons affaire à la taille et aux armes d'un Goliath. Qui veut se mettre sur les rangs?

Wendelin Wiedeking, patron de la firme Porsche, démontre dans son livre "Le principe de David" la stratégie gagnante par laquelle, dans les domaines de l'économie, de la politique, du sport et de la culture, les petits réussissent à survivre face aux grands. Ce n'est pas la taille qui compte mais bien *l'audace, la personnalité, la crédibilité et de nouvelles valeurs* qui leur donnent l'avantage sur les Goliaths de ce monde.

Un capitaine d'industrie très connu et habitué de la réussite exprime ici en termes séculiers une vérité biblique. C'est un encouragement précis, d'autant que nous savons quelle est la force à la base de tous ces attributs: le Dieu vivant. David l'exprime avec justesse: "Je marche contre toi au nom de l'Eternel des armées, du Dieu de l'armée d'Israël, que tu a insultée" (1. Sam 17, v. 45) C'est de l'honneur de Dieu dont il s'agit, honneur bafoué par Goliath. Pour rétablir l'honneur de Dieu, David se lance à la rencontre du géant.

Dieu a tant fait pour l'Europe au cours des siècles passés. Elle a été le point de départ de la propagation de l'Evangile à travers le monde. Après des guerres épouvantables, il lui a à chaque fois redonné sa chance. L'Allemagne n'a plus connu de guerres depuis 1945. Dieu a dirigé l'esprit des peuples vers l'idée de la construction d'une "maison" pour tous les Européens. Et maintenant on voudrait passer Son nom sous silence! On a besoin d'hommes et de femmes, ayant une

vision spirituelle pour notre continent et qui pour cette raison ne peuvent supporter que leur Dieu soit chassé comme un vieux mendiant; on a besoin d'hommes et de femmes qui élèvent leur voix quand le nom de leur Père dans le ciel n'est pas sanctifié mais déshonoré.

Ceux qui s'insurgent ne le font pas dans un simple but de victoire. Leur motivation, c'est de se laisser toucher, dans la prière et par amour pour Lui, par l'affliction de Dieu et de lui obéir. David était un de ceux-là. Il priait et agissait.

Comment prier?

Nous prions, car nous savons que les combats pour l'honneur de Dieu se mènent et se gagnent par la prière.

> Luther *proclama* en pareille situation:

Constant dans son effort,
en vain, avec la mot,
Satan conspire
pour briser son empire,
il suffit d'un mot du Dieu fort! (H. Lutteroth 1850)

Le "mot du Dieu" dont parle Luther c'est "Jesus Christ". C'est son nom que nous invoquons en cette situation: "Jesus vaincra!"

> *Adorez* la Sainte-Trinité, qui règne sur toute chose et sur tout homme.

> *Demandez* que le Seigneur Dieu, Jesus son fils, en union avec l'Esprit-Saint, soit loué en tout lieu et dans tous les pays européens et que nombreux soient ceux qui accèdent à la foi en Lui, le Dieu trinitaire, et qu'ils soient ainsi sauvés.

> *Faites des actions de grâce* pour le processus d'entente entre les peuples d'Europe qui a eu lieu au cours des dernières décennies et pour le fait que notre pays (l'Allemagne) y a pu jouer un rôle positif et important. *Reconnaissance* pour 58 ans de paix.

> *Actions de grâce* aussi parce que ceux qui prient prennent de plus en plus conscience qu'il faut prier pour l'Europe. *Prières* pour que, justement dans cette situation particulière, les liens entre ceux qui prient en Europe continuent de se renforcer.

> *Lamentez-vous* sur le fait que l'homme (humanisme) et la raison (rationalisme) ont été posés en valeurs absolues et mis à la place de Dieu et doivent maintenant être introni-

sés dans la Constitution comme valeurs suprêmes en lieu et place de Dieu. Prières pour une conversion à ce sujet.

- > *Restez à l'écoute de Dieu:*
"Si mon peuple, sur qui est invoqué mon nom, s'humilie et prie, et cherche ma face, et s'il se détourne de ses mauvaises voies, je l'exaucerai des cieux, je lui pardonnerai son péché, et je guérirai son pays." (2. Ch 7, v. 14)
Qu'est-ce que cela signifie dans la pratique pour notre gouvernement et les gouvernements européens?
"Celui qui me renie, de lui je me détournerai, et je l'abandonnerai à son destin, et au destin de son peuple et de son pays. Mais s'ils se repentent et me prennent au sérieux, je les entendrai et je guérirai leur pays et au lieu d'une malédiction, c'est une bénédiction qui s'étendra sur le pays"
- > *Intercedez* pour les chrétiens présents parmi les chefs de gouvernement, pour qu'ils témoignent ouvertement de l'intérêt qu'ils portent à cette question, pour qu'ils argumentent avec sagesse et soient entendus.
- > *Priez* pour que Dieu préserve l'Europe d'une irruption des forces du Chaos sous toutes ses formes, dont le but est de détruire radicalement tout ce qui est bon et bien dans la vie des êtres humains. Que le Dieu qui vit parmi nous nous garde de luttes fratricides et de la désintégration de toutes les valeurs. Nous avons besoin de Dieu!
- > *Priez* pour que cette question soit traitée dans les médias et que les peuples d'Europe y prêtent attention.
- > Dernier point, mais non des moindres: *priez intensément* pour que l'on reprenne le thème de la référence à Dieu et que celui-ci soit introduit dans le Préambule. *Et que lors de la conférence au sommet des chefs de gouvernements cette question soit rediscutée avec une issue différente que celle que nous avons aujourd'hui.*

"Amen, Seigneur, les empires s'écroulent,
seul ton trône subsiste; ton royaume restera
et ne cessera de croître; jusqu'au grand jour
de ton avènement où chacun te verra."

(d'après F. Ellerton)

Comment agir?

En prenant une fronde et un galet David avait surpris son adversaire par le choix d'une arme inattendue.

Faire paraître une brochure qui appelle à la résistance pour l'amour de Dieu, et qui soit distribuée dans toute l'Europe par tous les canaux possibles, tant officiels qu'officieux – voilà qui est une méthode inédite! Puisse-t-elle, comme le galet de David, atteindre le Goliath auquel nous sommes confrontés et qui nous lance son "Im-pos-sible!" au visage. Mais avec Dieu il n'est rien d'impossible.

Les chrétiens doivent comprendre à l'avenir quel est le mandat que Dieu leur donne en tant que citoyens de ce pays et de l'Europe. Il faut qu'ils apprennent que Dieu leur a donné la charge de participer activement et dans la joie à la structuration de la société, dans leur entourage ou au-delà.

Les chrétiens doivent apprendre à s'impliquer intelligemment, c'est à dire à connaître les mécanismes de la démocratie et à les utiliser, c'est-à-dire à faire usage du pluralisme, à influencer l'opinion, à occuper des positions de responsabilité partout où cela est possible, éventuellement à adhérer à un parti politique, à organiser des majorités démocratiques quand d'importantes décisions sont à prendre.

Dans le cas qui nous préoccupe ce qu'il faut c'est agir rapidement:

- > en distribuant ce texte le plus vite possible dans votre entourage, aux responsables de votre paroisse et à ses paroissiens, entre octobre et décembre 2003. Plus tôt s'exprimeront des réactions, mieux cela sera.
- > de même en le faisant connaître à des amis à l'étranger (dans la mesure où existe une traduction de ce texte). Demandez que ceux-ci se manifestent et qu'ils distribuent cette brochure à leur tour.
- > en écrivant une lettre aux termes bien pesés à votre chef d'Etat ou de gouvernement, car c'est lui qui siègera ensuite et prendra la décision finale.

Suggestions d'actions plus détaillées:

celles-ci n'ont pas un caractère impératif, elles doivent servir d'idées à appliquer ou non, en toute liberté.

1.

Découpez la carte jointe ci-après et écrivez dans l'espace vide des paroles propres à être lancées ou exprimés par vous comme des "galets de la foi". Par exemple: "Avec Dieu nous ferons des exploits" (Psaume 60, v. 14) ou bien "Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous?" (Epître aux Romains 8, v. 31) Placez cette carte de sorte à ce que vous la voyiez plusieurs fois par jour et qu'elle vous communique des forces spirituelles.

Engagement

JE M'ENGAGE À FAIRE MON POSSIBLE POUR QUE LE NOM DE DIEU SOIT HONORÉ DANS MON ENTOURAGE ET PARMIS MES CONNAISSANCES ET QUE LE MOT "DIEU" ENTRE DANS LA CONSTITUTION EUROPÉENNE. JE M'ENGAGE À PRIER EN CE SENS AVEC PERSÉVÉRANCE.

Signature:

2.

Essayez de formuler une lettre à votre chef d'Etat. Une lettre dans laquelle on sentira l'authenticité de votre personne et de votre foi.

Cette brochure a mis suffisamment d'arguments à votre disposition. Choisissez ceux qui vous correspondent le mieux. Vous pouvez argumenter de manière personnelle, mais restez clair.

Ecrivez sur le ton que vous aimeriez entendre si quelqu'un cherchait à vous convaincre. Ceux à qui vous vous adressez sont habitués à être critiqués mais sont rarement remerciés pour leur travail. Gagnez-les à votre cause!

Encore une fois: nous n'écrivons pas à des ennemis, c'est pourquoi expressions dévalorisantes, reproches ou même insultes sont à banir absolument.

Vous trouverez à la fin de cette brochure la liste de tous les chefs d'Etats européens auxquels il est possible d'écrire. Examinez devant Dieu à qui vous pourriez encore adresser une lettre, par exemple au député de votre circonscription.

Nous vous prions de ne pas joindre d'exemplaire de cette brochure à votre courrier. A la fin, votre correspondant en aurait peut-être une vingtaine sur son bureau et le tout, lettres et brochures, finirait au panier! Dans votre lettre restez tout simplement vous-même et exprimez votre opinion de la manière la plus personnelle possible. Pour finir: que ceux et celles qui ont envoyé une lettre ne cessent pas de prier, même si on leur adresse une fin de non-recevoir, jusqu'à la parution du résultat dans les journaux. Ce qui compte c'est que "le secours nous vient de l'Eternel, qui a fait les cieux et la terre."

3.

Ceux qui préfèrent ne pas écrire ont la possibilité de découper la "déclaration personnelle" ci-jointe, et de nous la retourner signée, avec leur nom et leur adresse. Nous rassemblerons toutes ces déclarations pour les envoyer en temps opportun aux décideurs politiques.

4.

Faites circuler cette brochure! Comme le temps presse, il importe que cette brochure, avec ses intentions de prières et ses actions concrètes, soit largement diffusée aussi vite que possible. C'est pourquoi tous ceux qui partagent ses idées sont des multiplicateurs. Commandez-la à l'adresse indiquée à la rubrique "rédaction" et diffusez-la dans votre entourage. Parlez-en éventuellement à votre pasteur ou votre prêtre, afin qu'il en dise quelque chose pendant le culte, et qu'on remette ensuite un exemplaire de ce texte à chaque paroissien. Une prière à cette intention s'impose devant l'autel. Peut-être serait-il possible à ce moment-là de faire signer une pétition comportant le texte de la déclaration personnelle. Les personnes ayant des amis dans d'autres pays d'Europe peuvent envoyer cette brochure directement dans la langue correspondante en demandant que celle-ci soit diffusée et que des pétitions soient adressées aux différents gouvernements. Une liste des traductions disponibles se trouve à la rubrique "rédaction" de cette brochure.

5.

Le texte sera disponible en plusieurs langues sur internet www.waechterruf.de. Une grande partie de la correspondance s'effectuant aujourd'hui par courriel, vous pouvez faire parvenir l'intégralité du texte à vos amis par ce moyen. Veillez à ce qu'aucun virus ne contamine votre courrier, cela nuirait beaucoup à notre message et pourrait avoir des conséquences désastreuses.

6.

Participez aux réunions de prières de votre paroisse. Vous pouvez aussi en être l'initiateur ou en donner l'idée à quelqu'un d'autre. C'est aussi une possibilité pour des journées de jeûne ou de prière. Peut-être y aurait-il aussi dans les partis politiques des occasions de prier.

7.

Que pensez-vous de l'idée d'un stand au marché, avec une banderole où serait écrit: "Dieu vaut-il une signature?"

C'est une très bonne idée pour entrer en contact avec les passants après leur avoir expliqué de quoi il s'agit. La liste doit comprendre la mention "J'appartiens à une paroisse" oui/non.

Ainsi peuvent participer des personnes qui croient en Dieu mais ne font pas partie d'une paroisse. Il serait souhaitable que chacun des signataires reçoive la présente brochure. Au lieu d'une liste on peut aussi essayer de travailler avec le feuillet "déclaration personnelle".

8.

Recherchez le dialogue avec les hommes et les partis politiques dans votre secteur. Demandez-leur ce qu'ils en pensent et s'ils ne seraient pas prêts à soutenir la demande de référence à Dieu.

9.

Faites passer une petite annonce dans le bulletin municipal de votre commune, où vous êtes peut-être connu et demandez aux personnes qui voudraient voir "Dieu" mentionné dans la Constitution de vous contacter. Ayez des brochures en réserve!

10.

Cette suggestion concerne en particulier les personnalités de la vie publique, de la vie des Eglises, ou de la politique. Demandez aux producteurs de radio ou de télévision (chaînes ou antennes locales, privées ou publiques, chrétiennes) s'ils ne seraient pas intéressés par le sujet pour une émission ou une table ronde.

Quand bien même nous n'obtiendrions pas gain de cause, Dieu verra d'un bon oeil que nous sommes montés au créneau et que nous avons protesté en Sa faveur. Il n'est pas le saint protecteur de l'Eglise, mais le Maître du monde. Rien ne pourra y changer quoi que ce soit!

Adresses des chefs d'Etat et de gouvernement européens

Toute personne s'identifiant avec le contenu de cette brochure et désirant exprimer son opinion par une lettre personnelle devrait l'adresser directement au chef de l'Etat ou du gouvernement de son pays. L'instruction biblique demandant de "rendre l'honneur à qui vous devez l'honneur" (Epître aux Romains 13, v. 7) doit donner le ton de votre lettre – même si le sujet exige une prise de position très ferme. Priez d'abord pour votre correspondant, ceci est très important et déterminera le style et le contenu de votre missive.

Si *une seule personne* envoie une lettre, il est à prévoir que cette dernière n'ira pas plus loin que le secrétariat. Si *dix* citoyens envoient un courrier personnel – tous sur le même thème – l'attention sera alertée. Mais si des *centaines* de lettres sont envoyées, sans que celles-ci soient visiblement écrites sur le même modèle, alors on en parlera au chef.

Ces lettres ne devraient pas dépasser deux pages écrites à la machines, sinon elles ne seront pas lues. Ceux qui le désirent peuvent nous en faire parvenir un exemplaire pour information.

Les Adresses:

Frankreich:	Monsieur le Président de la République Jacques Chirac Palais de l'Elysée 55, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris France
Belgien:	Premierminister Guy Verhofstadt Rue de la Loi – Wetstraat 16 1000 Brüssel Belgium
Dänemark:	Statsminister Anders Fogh Rasmussen Prins Jørgens Gård 11 1218 København K Denmark
Deutschland:	Bundeskanzler Gerhard Schröder Willy-Brandt-Str. 1 10557 Berlin Deutschland

Finnland:	President of the Republic of Finland Tarja Kaarina Halonen, Mariankatu 2 00170 Helsinki Finland
Griechenland:	Prime Minister Costas Simitis Irodou Attikou 19 10674 Athens Greece
Grossbritannien:	Prime Minister Tony Blair 10 Downing Street SW 1A London Great Britain
Irland:	Taoiseach Bertie Ahern Government Buildings Upper Merrion Street Dublin 2 Ireland
Italien:	Presidente del Consiglio dei Ministri Silvio Berlusconi Palazzo Chigi Piazza Colonna 370 00187 ROMA Italia
Luxemburg:	Premier Ministre Jean-Claude Juncker Présidence du Gouvernement 4, rue de la Congrégation 1352 Luxembourg Luxembourg
Niederlande:	Prime Minister Ministerie von Algemene Zaken De heer dr. J. P. Balkendende Postbus 20001 2500 EA Den Haag Netherlands

Österreich: Bundeskanzler Wolfgang Schüssel
Ballhausplatz 2
1014 Wien
Austria

Polen: Chancellery of The Prime Minister
Leszek Miller
00-583 Warszawa, Al. Ujazdowskie 1/3
Poland

Portugal: Primeiro-Ministro
José Manuel Durão Barroso
rua da imprensa á estrela 4
1200-888 LISBOA
Portugal

Schweden: Primeminister Göran Persson
Rosenbad 4
103 33 Stockholm
Sweden

Spanien: Excmo. Sr. José Maria Aznar
Presidente del Gobierno
Completo de la Moncloa Edf. Semillas
28071 Madrid
Espagna



Ortwin Schweitzer, Professeur
né en 1937, protestant, marié, vit avec
sa famille dans la région de Stuttgart.
Il a fait des études de philologie
moderne et de théologie protestante à

Tübingen, Bâle et Reading en Angleterre. Il a travaillé pendant
trente ans dans différents organismes de l'Église évangéli-
que du Wurtemberg.

Il est aujourd'hui l'un des directeurs de prières à l'échelon
national allemand, se consacrant particulièrement aux thè-
mes de politique et de société. Dans le cadre des groupes de
prière "Wächterruf", il est l'éditeur de la brochure mensuelle
"la Page politique", qui reprend un thème d'actualité, tente
d'en donner une interprétation spirituelle et d'en extraire des
intentions de prières. (www.waechterruf.de > Gebetsinfos >
Politische Seite)

Ortwin Schweitzer est l'auteur de nombreux livres, dont le der-
nier "*Deutschland – meine Liebe*" (Allemagne – mon amour)
est paru en 2003. Ce livre examine les causes de la honte
éprouvée par les Allemands, de leur relation ambivalente à leur
identité nationale et montre comment Jésus Christ rend possi-
ble le pardon et un nouveau départ.

C'est un livre qui redonne espoir et confiance que l'Allemagne
ne sera plus un fléau pour les peuples mais une bénédiction.

JE ME PRONONCE, AVEC BEAUCOUP D'AUTRES, POUR UNE FORMULATION
DU PRÉAMBULE DE LA CONSTITUTION EUROPÉENNE QUI TIENNE COMPTE DE
CES DEUX RÉALITÉS: DE L'EXISTENCE DE LA FOI CHRÉTIENNE ET D'UNE IDÉO-
LOGIE SANS DIEU.

LA FORMULE CONTENUE DANS LA CONSTITUTION POLONAISE (A LA PAGE
26) OU UNE FORMULE CORRESPONDANTE ME SEMBLE ADAPTÉE À CE PROPOS.

Votre adresse:

Votre position personnelle sur une supplement s.v.p.: vos réactions nous intéressent.

Expéditeur Madame Monsieur

courriel _____

pays _____

Carte-réponse

Frau
Dorothea Best
z. K. Ortwin Schweitzer
Wielandstr. 16

74348 Lauffen / Neckar

Allemagne

PREAMBULE

Notre Constitution est appelée démocratie parce que le pouvoir est entre les mains non d'une minorité, mais du plus grand nombre.
THUCYDIDE II, 37

Conscients que l'Europe est un continent porteur de civilisation; que ses habitants, venus par vagues successives depuis les premiers âges de l'humanité, y ont développé progressivement les valeurs qui fondent l'humanisme : l'égalité des êtres, la liberté, le respect de la raison, ...

s'inspirant des héritages culturels, religieux et humanistes de l'Europe dont les valeurs, toujours présentes dans son patrimoine, ont ancré dans la vie de la société sa perception du rôle central de la personne humaine et de ses droits inviolables et inaliénables, ainsi que du respect du droit...

Les dés sont jetés. La "Convention" n'a pas introduit la référence à Dieu dans son projet de Constitution européenne, malgré les voix véhémentes en sa faveur. L'argument mis en avant est celui de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, que presque tous les Etats européens pratiquent en passant simplement sous silence le nom de Dieu dans leur constitution. C'est la raison pour laquelle, dès le départ, aucune proposition en faveur de la référence ne pouvait réunir de majorité.

Certains chrétiens se demandent à quoi bon citer Dieu quand l'ensemble du continent est marqué par l'impiété et qu'il y a bien longtemps que l'"Occident chrétien" n'existe plus. Réponse: nous avons besoin de la référence à Dieu à cause du passé, pour l'avenir et pour le présent de l'Europe.

A cause de son **passé**, parce que l'Europe est fortement marquée par l'héritage judéo-chrétien de la Bible: dans ses valeurs (Droits de l'Homme, condition de la femme), son éthique (les Dix Commandements), et son rythme de vie (le 7ème jour, jour de repos). Pour son **avenir**, car la foi en un Dieu auquel chacun doit rendre des comptes est le seul garant contre les abus de pouvoir aussi bien dans les régimes totalitaires que dans les régimes démocratiques. Et à cause du **présent**, car l'Europe ne profite de l'activité des chrétiens que si ceux-ci peuvent s'impliquer dans la société par la prière, leur discours, et les responsabilités qu'ils y prennent.

Etre le "sel de la terre" signifie être présent dans la "cuisine de ce monde". Voilà l'occasion de le montrer.

Déclaration personnelle

EN ACCORD AVEC L'OPINION DE NOMBREUX CITOYENS EUROPÉENS, JE DEMANDE QUE LE NOM DE "DIEU" SOIT EXPLICITEMENT MENTIONNÉ DANS LE PRÉAMBULE DE LA CONSTITUTION EUROPÉENNE ET JE SOUTIENS TOUS LES EFFORTS ALLANT DANS CE SENS. MA DÉMARCHE EST MOTIVÉE PAR MA FOI ET MA PROFONDE CONVICTON QUE TOUTE FACULTÉ HUMAINE ET LES VALEURS LES PLUS ÉLEVÉES PROVIENNENT DE DIEU, LE CRÉATEUR.

PAR LA PRÉSENTE, JE RECONNAIS EXPRESSÉMENT L'EXISTENCE D'AUTRES IDÉOLOGIES ET D'AUTRES CROYANCES. INVERSEMENT, J'ATTENDS LA MÊME TOLÉRANCE À MON ÉGARD ET LA MÊME ACCEPTATION DE MES CONVICTONS.

Madame,

- Je vous prie de m'envoyer exemplaires de "**L'Europe – ou allons nous?**" et exemplaires du supplément "**Prier et agir**" en langue
- Je veux écrire une lettre à
- Je peux participer aux frais.
- Je suis membre d'un groupe de prière à(localité)
- J'aimerais faire partie d'un groupe de prière dans ma région. Ou puis-je avoir des renseignements?

Signature, date

prière de cocher vos choix, merci!